

Motion du 21 avril 2026 de Mmes et MM. Aurélien Barakat, Yves Herren, Roger Gaberell, Fabienne Aubry-Conne, Alexandre Wisard, Boris Calame, Luc Zimmermann, Nathalie Jaggi, Anne Carron et Jean-Luc von Arx: «Renforcer la sécurité pour la mobilité active et lutter contre le vol de vélos: introduction de la Vélobox à Genève».

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2026)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Depuis 2021, le vol de vélos dans le canton de Genève a connu une progression malheureusement fulgurante. S'agissant spécifiquement des vélos électriques, il est passé de 1002 vols en 2021 à 2516 en 2022. Selon le rapport de la police cantonale genevoise, ce chiffre est passé par un pic d'environ 3700 en 2024 pour atteindre 3200 en 2025. Genève et Bâle sont les cantons les plus affectés par ces vols. Si les chiffres précis pour la ville de Genève ne sont pas disponibles, on peut raisonnablement partir du principe qu'au minimum ces vols concernent pour moitié les résidents de la ville de Genève.

La mobilité douce est un pilier d'une transition de report modal vers une mobilité douce, et les vélos électriques s'inscrivent à plus forte raison dans cette stratégie de report modal tant de la Ville de Genève que celle du Canton. Or, le vol de vélos est un frein naturel et important vers le passage à ce moyen de transport pourtant nécessaire à une mobilité plus apaisée et soutenable en ville.

Il faut rappeler que les vélos traditionnels peuvent coûter quelques centaines ou quelques milliers de francs et que les vélos électriques coûtent plusieurs milliers de francs.

La Ville de Lausanne a initié en 2024 un projet pilote pour tester l'intérêt pour la mise en place d'un système de Vélobox, autrement dit des places sécurisées dans des boîtes qui peuvent être déverrouillées avec une application. Ce projet pilote s'est avéré très concluant: neuf personnes sur dix qui ont pris un abonnement pour une place dans une Vélobox se sont déclarées très satisfaites par la prestation et ont déclaré qu'elles renouvelleraient leur abonnement pour une place dans une Vélobox. Fortes de ce succès, les autorités communales ont décidé de déployer une offre avec un maillage du territoire permettant d'offrir quelque 1048 places d'ici fin 2026. La place d'abonnement coûte semestriellement 50 francs et annuellement 100 francs.

Un prix adéquat pour la mise à disposition de la voie publique par l'autorité publique, à l'instar du prix d'un macaron pour un véhicule automobile, se justifie du moment qu'il reste raisonnable. L'Etat doit mettre en place les conditions cadres pour renforcer la sécurité pour les habitantes et habitants de la cité.

Certains acteurs du soutien à la mobilité active à Genève, comme la Fondation Modus, s'engagent activement et parfois financièrement pour accompagner la transition vers un report modal en faveur de la mobilité active.

Considérant:

- l'importance de la problématique des vols de vélos et en particulier des vélos électriques en ville de Genève et son évolution ces dernières années;
- que cette problématique de sécurité est un véritable frein au report modal qui s'inscrit dans la stratégie de la Ville et du Canton de Genève;
- que les Vélobox, soit des places sécurisées dans des modules permettant de parquer plusieurs vélos, permettent de répondre à ce problème de sécurité à un coût raisonnable, en particulier dès lors qu'ils sont portés par un abonnement annuel à la charge des utilisatrices et utilisateurs;
- que, contrairement à des vélostations, les Vélobox peuvent être déployées de manière agile sur le territoire de la Ville, afin d'être accessibles à moins de 200 m pour les utilisatrices et utilisateurs;
- que ce système de Vélobox a connu un franc succès en Ville de Lausanne, laquelle va les déployer de manière importante en 2026 pour environ 1000 places;
- qu'un projet pilote a déjà été mis en place en Ville de Lausanne et que les tours d'expérience peuvent être utilisés en Ville de Genève;
- que des institutions, à l'instar de la Fondation Modus, soutiennent des projets de développement de la mobilité active,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer le système de Vélobox aux résidentes et résidents de la ville de Genève en contrepartie d'une participation financière raisonnable liée à la mise à disposition de la voie publique;
- à identifier les zones où l'introduction de ces Vélobox serait le plus pertinente dans une logique de maillage du territoire de la ville de Genève;
- à chercher des soutiens auprès de partenaires possibles pour mener ce projet, comme la Fondation Modus;
- à présenter au Conseil municipal, dans les six mois qui suivent l'adoption de cette motion par le Conseil municipal, un plan de déploiement des Vélobox en ville de Genève.